

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'OREAL SA., 1ère entreprise privée à s'engager sur la Garantie des Risques Locatifs, pour faciliter l'accès au parc locatif de ses salariés

Pascal METTON, Directeur des Affaires Sociales de L'OREAL SA., Jean-Luc BERHO, Président de l'APAGL, Yves POINSIGNON, Directeur Général de CILGERE ont signé ce jour un accord partenarial en faveur de l'accès au logement des collaborateurs de l'entreprise.

Au travers de cet accord, L'OREAL SA. s'engage à prendre en charge la prime d'assurance de la Garantie des Risques Locatifs pour les propriétaires qui loueront leur logement aux salariés de L'OREAL SA.

L'OREAL SA. poursuit sa mobilisation en faveur du logement

Déjà engagée dans une politique sociale dynamique, L'OREAL SA poursuit son action par la prise en charge de la **prime d'assurance de la Garantie des Risques Locatifs (GRL)**, et sécurise ainsi les revenus locatifs du propriétaire qui louera son logement à un salarié de L'OREAL SA.

Tout en respectant un plafond de ressources, ce dispositif visera notamment les salariés qui ne peuvent pas fournir de garants ou dont les ressources sont supérieures à celles retenues pour accéder au logement locatif dans le parc social.

L'OREAL SA. prendra à sa charge le coût de la cotisation de la GRL pendant 3 ans maximum, pour tout bailleur qui logera un salarié de l'entreprise en contrat à durée indéterminée. Le logement devra être adapté à la situation du ménage concerné.

L'Ile de France : Tension très forte sur le marché du logement !

La région Ile de France est la région où les salariés ont le plus de difficultés à se loger. Si le parc locatif social est sensiblement supérieur à la moyenne nationale (22% des résidences principales en Ile de France contre 15% France entière), le taux de rotation y est beaucoup plus faible, réduisant fortement l'offre locative. Par ailleurs, l'écart important entre les niveaux de loyers des logements proposés à la location et les capacités financières des ménages, conduit les bailleurs à durcir leurs exigences de garantie. La question du logement est particulièrement cruciale, pour les entreprises et leurs collaborateurs.

Deux partenaires-clés pour L'OREAL : CILGERE et l'APAGL

Ce dispositif de prise en charge est établi en collaboration avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et le collecteur Action Logement CILGERE. Ces partenaires apportent leur expertise et un appui technique à L'OREAL SA., pour la mise en œuvre de ce dispositif.



CONTACTS PRESSE

L'OREAL – 01 47 56 83 06
Aurélie GASNIER – agasnier@dgc.loreale.com

APAGL – 01 42 18 50 15
Alain REYMBAUT – areymbaut@apagl.fr

CILGERE – 01 71 72 23 52
Nathalie L'HORSET – nathalie.lhorset@cilgere.fr